



Communiqué

Un rassemblement syndical interdit à Clermont-Fd ! Inacceptable !

La Préfecture du Puy-de-Dôme a publié un arrêté d'interdiction pour le rassemblement intersyndical à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires prévu le 24 octobre à 17 heures : c'est la première fois qu'une manifestation syndicale est interdite à Clermont-Fd depuis 1945.

À elle seule, cette interdiction, prise moins de 24 heures avant la tenue du rassemblement, justifie pleinement l'initiative des organisations syndicales qui l'avaient convoquée pour, entre autres, la défense des libertés démocratiques, en particulier celles de manifestation, de rassemblement et le droit de grève.

Cette interdiction s'inscrit dans la dérive autoritaire et liberticide du Chef de l'État et de son gouvernement.

Pour les organisations syndicales du Puy-de-Dôme CGT, FO, FSU et Solidaires, il ne peut y avoir de réelle démocratie si la liberté syndicale est bafouée et remise en cause ! Alors que l'on nous rabat les oreilles avec le « dialogue social », nous qualifiant de « partenaires sociaux », le gouvernement, au-travers de cette décision, nous montre en réalité sa volonté de museler les organisations syndicales... Nous ne l'acceptons pas et nous rappelons que l'action syndicale libre et indépendante nécessite l'absolue liberté de manifestation et le respect total du droit de grève.

Les organisations syndicales du Puy-de-Dôme CGT, FO, FSU et Solidaires rappellent que la décision du gouvernement d'interdire les manifestations et les rassemblements pour le cessez-le-feu au Moyen-Orient et pour la paix a été retoquée par la justice. Elles considèrent que l'arrêté de la Préfecture du Puy-de-Dôme est en contradiction avec ce rendu de justice.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires exigent, enfin, que cesse immédiatement la criminalisation de l'expression d'un soutien au peuple victime des bombardements. L'interdiction des rassemblements de solidarité avec les populations civiles meurtries par le conflit est inacceptable ! Nos organisations syndicales adressent, une fois encore, tout leur soutien aux milliers de victimes israéliennes et palestiniennes et à leur famille et exigent la libération de tous les otages et personnes injustement détenues, l'arrêt des bombardements, la levée du blocus et le cessez-le-feu immédiat. CGT, FO, FSU et Solidaires exigent de la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, qu'elle mobilise sans délai les ressources de sa diplomatie pour obtenir un cessez-le-feu immédiat !

Pour l'heure, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires décident de saisir le Tribunal Administratif contre l'arrêté de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elles décident également de tenir ensemble une conférence de presse ce mardi 24 octobre 2023 à 17 heures devant la Maison du Peuple, Place de la Liberté à Clermont-Fd : si la liberté de manifestation est remise en cause à Clermont-Ferrand, nous espérons que la liberté de presse sera respectée !

Clermont-Ferrand, le 24 octobre 2023 – 12 heures